



Des perspectives pour l'économie belge de croissance modérée, de créations d'emploi soutenues et de déficits publics persistants

Les Perspectives économiques publiées par le Bureau fédéral du Plan permettent de baliser un avenir « à politique inchangée » de l'économie belge pour les cinq prochaines années. Les Perspectives 2017-2022 s'inscrivent dans un contexte de reprise économique modeste en zone euro et se caractérisent par des mesures de politique économique au niveau belge favorisant l'intensité en emploi de la croissance.

Croissance économique en accélération en 2017, stabilisation en 2018-2020 et léger fléchissement ensuite

En 2017, le PIB devrait croître de 1,6 % contre 1,2 % l'an dernier. Au cours de la période 2018-2020, le PIB belge maintiendrait ce rythme de progression de 1,5 à 1,6 %, semblable à celui de la zone euro. En 2021-2022, la croissance économique belge ralentirait quelque peu pour atteindre 1,4 % en moyenne.

Les dépenses de consommation des particuliers devraient s'accélérer en 2017 pour atteindre 1,6 %, la croissance du revenu disponible réel des particuliers étant un peu plus dynamique que l'an dernier. En 2018 et 2019, la progression de celui-ci devrait être particulièrement marquée, suite notamment aux réductions additionnelles d'impôts, et permettrait aux particuliers de maintenir une croissance élevée de leurs dépenses de consommation (respectivement 1,7 % et 1,4 %). Au cours de la période 2020-2022, la croissance des dépenses de consommation des particuliers retomberait à 1,3 % en moyenne par an. La consommation publique en volume devrait augmenter de 0,7 % en 2017 et, en l'absence de nouvelles mesures, s'accélérer progressivement pour atteindre 1,2 % en 2022, portée par la croissance des dépenses de soins de santé.

Sur la période 2017-2019, la croissance du volume des investissements des entreprises s'élèverait à 3,1 % en moyenne par an grâce à des perspectives de débouchés favorables, une rentabilité élevée et des taux d'intérêt réels qui demeurent historiquement bas. Ensuite, cette croissance ralentirait pour atteindre 2,2 % en 2022. La croissance en volume des investissements en logements se limiterait à 0,3 % cette année mais remonterait à 1,4 % en 2018. Cette modeste croissance devrait se confirmer par la suite. Les investissements des administrations publiques devraient afficher une

croissance soutenue en 2017 et davantage encore en 2018, année des élections communales. Après avoir reculé en 2019, les investissements publics en volume seraient à nouveau en très nette progression en 2020 suite à d'importants investissements dans la Défense et dans le cadre du RER. En 2021 et 2022, la croissance de l'ensemble des investissements publics serait à nouveau plus faible.

Augmentation maîtrisée des coûts salariaux alimentant une inflation modérée

L'inflation belge, évaluée sur la base de l'indice national des prix à la consommation, s'établirait à 2,1 % en 2017. Les mesures qui avaient poussé à la hausse l'inflation en 2016, notamment l'augmentation de la contribution au Fonds Énergie qui est reprise dans la facture d'électricité en Flandre, ont un impact plus limité en 2017 mais sont contrebalancées par la remontée des prix du pétrole.

Suite à la politique de modération salariale des dernières années, le coût salarial par unité produite a enregistré, au cours de la période 2014-2016, une croissance négative. En 2017 et 2018, le salaire horaire brut avant indexation dans le secteur des entreprises devrait augmenter respectivement de 0,4 % et 0,7 %, conformément à la hausse maximale convenue dans le cadre du dernier accord interprofessionnel. Étant donné les réductions de cotisations supplémentaires et l'indexation, la hausse du coût salarial horaire devrait s'élever à 1,7 % en moyenne par an sur la période 2017-2018. Par la suite, la croissance annuelle moyenne du salaire coût devrait s'établir à 2,2 %. Cette progression plus rapide du coût salarial devrait avoir pour effet une hausse progressive de l'inflation sous-jacente. Au final, l'inflation resterait toutefois limitée à 1,6 % par an en moyenne au cours de la période 2018-2022.

Progression toujours importante de l'emploi dans les services ; un mieux dans l'industrie

Sur l'ensemble de la période 2017-2022, l'emploi intérieur augmenterait de 262 000 personnes, soit à un rythme sensiblement plus rapide que durant les années qui ont suivi l'éclatement de la crise financière. Toutefois, l'accroissement de l'emploi dans les services marchands (+248 000 personnes) serait un peu plus faible que durant la période post-crise financière, parce que le nombre d'emplois titres-services augmente de manière nettement moins soutenue. Les plus grandes différences avec le passé récent se situent dans le secteur de l'industrie manufacturière et de la construction. Alors que sur la période 2009-2016 plus de 90 000 emplois ont été perdus dans l'industrie manufacturière, une perte limitée à 15 000 emplois devrait être enregistrée d'ici à 2022. Dans le secteur de la construction, les créations d'emploi s'élèvent à 27 000, soutenues par les réductions de cotisations sociales supplémentaires accordées au secteur à partir de 2020. Dans les services non marchands, l'emploi se stabilise, ce qui résulte d'évolutions contrastées : les mesures d'économie affectent l'administration publique (-11 500 personnes dans l'administration publique stricto sensu ; -5 300 à la Défense) alors que l'emploi dans l'enseignement continue à augmenter (+17 000 personnes).

Selon la définition retenue dans le cadre de la stratégie UE2020, le taux d'emploi grimpe de 67,7 % en 2016 à 70,0 % en 2020, ce qui est sensiblement en deçà de l'objectif de 73,2 % fixé par la Belgique à cet horizon, pour finalement atteindre 71,2 % en 2022.

Taux de chômage historiquement faible

Après un recul important l'an dernier, le chômage continuerait à baisser de manière importante cette année (-34 000 personnes). Le repli du chômage serait moins prononcé durant les années 2018-2019 (en moyenne -15 000 personnes par an) mais s'accélérait de nouveau par la suite (-29 000 personnes par an en moyenne), en 2020 parce que la croissance de l'emploi est soutenue par les mesures supplémentaires de réduction du coût du travail et en 2021-2022 parce que la croissance de l'offre de travail s'amenuise considérablement. Ainsi, le taux de chômage passerait de 11,2 % en 2016 à 9,8 % en 2019 pour finalement atteindre 8,2 % en 2022, soit le niveau le plus bas depuis le début des années 1980.

Réduction du déficit public en 2017, mais pas de retour à l'équilibre sans nouvelles mesures

Compte tenu des mesures budgétaires actuellement connues, le déficit public passe de 2,6% en 2016 à 1,9 % du PIB en 2017 et en 2018. Ceci confirme la prise de distance par rapport à la limite de 3 % imposée par les règles de l'UE. Aller au-delà dans la réduction du déficit nécessitera des mesures additionnelles. À défaut de celles-ci, le déficit augmente en effet légèrement à partir de 2019. Le déficit structurel se réduit de 0,6 % du PIB en 2017, mais pas au-delà ; en 2019 (année fixée par le programme de stabilité pour un retour à l'équilibre structurel), il s'élèverait à 2,0 % du PIB, soit environ 9 milliards d'euros.

La taille du budget des administrations publiques en pourcentage du PIB s'est fortement réduite sur la période 2014-2016. Les dépenses primaires continuent à reculer en 2017-2018, à concurrence de 0,8 % du PIB en deux ans, après quoi elles remontent lentement. Le recul des recettes marque une pause en 2017 puis reprend en 2018-2019, à concurrence de 0,9 % du PIB en deux ans. Les recettes en pour cent du PIB sont quasiment inchangées par la suite. À l'horizon de la projection, les recettes comme les dépenses primaires représentent encore près de 50 % du PIB.

Le déficit de l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale) recule nettement en 2017 (à 1,8 % du PIB contre 2,8 % en 2016) grâce notamment à la baisse des frais de fonctionnement, des dépenses liées à la crise de l'asile et à la sécurité et des charges d'intérêt. À moyen terme, par contre, et malgré des frais de fonctionnement toujours très contraints, un déficit important subsiste (2,2 % du PIB en fin de période). Il découle notamment du tax shift qui réduit la taxation des revenus du travail, et ce malgré l'impact positif qu'il engendre sur l'emploi. Il résulte également des plans d'investissement et de la hausse des dépenses de pensions, d'indemnités de maladie-invalidité et de soins santé.

Les finances des communautés et régions considérées dans leur ensemble enregistrent un léger déficit en 2017, qui se stabilise à 0,2 % du PIB à partir de 2019. Pour les pouvoirs locaux, le léger surplus budgétaire enregistré en 2016 disparaît dès 2017, suite notamment à la progression des dépenses d'investissement attendue en fin de cycle électoral. À moyen terme, les pouvoirs locaux restent proches de l'équilibre. Notons qu'aussi bien les communautés et régions que les pouvoirs locaux enregistrent une érosion des recettes de leurs additionnels à l'IPP suite aux mesures fédérales de réduction de celui-ci.

Comment interpréter les chiffres publiés dans les Perspectives économiques ?

L'une des missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge. Le BFP publie au printemps des perspectives économiques pour les cinq prochaines années. Ces perspectives pour la Belgique s'inscrivent dans un cadre international basé, pour les deux premières années, sur les prévisions de printemps de la Commission européenne et de Consensus Economics et, pour les années suivantes, sur le scénario mondial développé par le FMI. Par ailleurs, ces perspectives sont réalisées « à politique inchangée », c'est-à-dire ne prenant en compte que les mesures formellement décidées et pour lesquelles les modalités d'application sont connues avec suffisamment de détail. Elles mettent ainsi en évidence les tendances en cours et l'ampleur des ajustements nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de politique économique dans différents domaines.

Principaux indicateurs pour la Belgique (moyennes annuelles)

	2016	2017	2018	2019-2022
Croissance du PIB (en pourcent)	1,2	1,6	1,6	1,5
Taux d'inflation (INPC)	2,0	2,1	1,5	1,6
Emploi (variations annuelles en milliers)	59,1	57,7	46,9	39,4
Taux de chômage, définition BFP	11,2	10,5	10,0	8,2*
Solde de financement des administrations publiques (en pour cent du PIB)	-2,6	-1,9	-1,9	-2,3*
Dette publique brute (en pour cent du PIB)	106,0	105,1	104,5	104,1*

* fin de période

La publication "Perspectives économiques 2017-2022" peut être commandée, consultée et téléchargée via le site www.plan.be.

Pour plus d'informations:

Delphine Bassilière, 02/507.74.58, db@plan.be
Filip Vanhorebeek, 02/507.74.12, fvh@plan.be